

## **DÉCLARATION EN MATIÈRE DE VIE PRIVÉE**

### **DÉCLARATION EN MATIÈRE DE VIE PRIVÉE**

#### Introduction

## Énoncé sur la protection des renseignements personnels

Responsabilité

Finalités de la cueillette de renseignements personnels

Consentement

<u>Limitation de la cueillette, de l'utilisation, de la communication et de la conservation des</u> renseignements personnels

Protection des renseignements personnels

Question

#### Introduction

La protection de la vie privée et de la confidentialité des renseignements – sur Internet, au téléphone ou par l'entremise de nos bureaux – a toujours sous-tendu la façon dont la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface (la «Chambre») exerce ses activités. Nos activités sont fondées sur une politique et des procédures connexes qui orientent la gestion des renseignements personnels que nous recueillons. Nous avons crée cet énoncé en matière de protection des renseignements personnels pour démontrer que la Chambre est fermement déterminée à protéger la vie privée de ses membres, de ses partenaires et des visiteurs à son site Web. La présente politique et les procédures y afférentes sont conformes à la législation applicable en matière de protection des renseignements personnels.

## Énoncé sur la protection des renseignements personnels

La présente politique se rapporte uniquement aux renseignements personnels gérés par la Chambre. On entend par renseignements personnels les renseignements qui concernent un individu identifiable, à l'exclusion des renseignements d'ordre commercial. Les renseignements suivants expliquent comment la Chambre gère les renseignements personnels. La Chambre se réserve le droit de modifier la présente politique et pourrait la mettre à jour de temps à autre. Étant donné que ces changements pourraient affecter la gestion de vos renseignements personnels, veillezvous tenir au fait des modifications apportées.

#### Responsabilité

La Chambre est responsable des renseignements personnels qui relèvent d'elle. La responsable de la confidentialité de la Chambre est la Coordonnatrice qui est désignée comme étant responsable de la politique en matière de protection des renseignements personnels de la Chambre. On peut rejoindre cette personne :

- Par courriel, à info@ccfsb.mb.ca
- Par téléphone, au (204) 235-1406
- Par télécopieur, au (204) 977-8551
- Par courrier, Case postale 204, Winnipeg (Manitoba) R2H 3B4

Toutes les questions concernant la gestion des renseignements personnels de la Chambre doivent être adressées à la responsable de la confidentialité.

#### Finalités de la cueillette de renseignements personnels

Les finalités pour lesquelles la Chambre recueille des renseignements personnels sont déterminées avant la collecte ou au moment de celle-ci. La Chambre peut recueillir des renseignements personnels aux fins suivantes :

- Administration des adhésions à la Chambre et prestation des services aux membres;
- Inscription aux activités de la Chambre, par exemple les dîners rencontres;
- Achat de divers produits ou services;
- Traitement et administration de ce qui précède ou autres fins selon qu'il sera nécessaire.

La Chambre n'utilisera pas les renseignements personnels à des fins autres que celles déterminées avant la collecte ou au moment de celle-ci.

#### Consentement

La Chambre obtient le consentement de la personne à propos de qui des renseignements personnels sont recueillis, utilisés ou communiqués par le truchement des renseignements fournis à la personne avant la collecte ou au moment de celle-ci. La Chambre exige une signature en guise de consentement pour les renseignements de nature plus délicate, notamment les numéros de carte de crédit.

Si une personne a volontairement fourni des renseignements, elle a consenti à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements permettant de l'identifier tel qu'énoncé dans la présente politique en matière de protection des renseignements personnels. Comme l'exige la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, la Chambre n'utilisera pas les

renseignements personnels à des fins autres que celles auxquelles la personne a consenti. Si la Chambre exige des renseignements personnels à des nouvelles fins, elle communiquera avec elle pour obtenir son consentement à cette nouvelle utilisation.

# Limitation de la cueillette, de l'utilisation, de la communication et de la conservation des renseignements personnels

La Chambre évite de recueillir, d'utiliser ou de communiquer des renseignements personnels à moins que la personne concernée n'y consente et fournisse les renseignements volontairement. Dans certaines circonstances, nous pourrons requérir des renseignements personnels plus précis pour traiter une demande de renseignements ou offrir un produit ou un service. Dans ce cas, nous fournissons une description des renseignements dont nous avons besoin. En toutes circonstances, la Chambre limite la quantité et le type de renseignements recueillis aux renseignements personnels requis pour fournir à l'intéressé le renseignement, le produit ou le service demandé. Nous recueillons uniquement les renseignements fournis volontairement et promettons de conserver les dits renseignements à titre essentiellement confidentiel.

La Chambre peut communiquer les renseignements personnels recueillis sans le consentement de l'intéressé, notamment à ses avocats, è des fins associées à une enquête en vertu d'une loi, à l'application ou à l'administration d'une loi ou si la communication des renseignements est requise par la loi. La Chambre évite d'utiliser ou de communiquer des renseignements personnels sans le consentement de l'intéressé sauf si la loi applicable l'autorise.

La Chambre ne se livre pas à la vente ou au troc de renseignements personnels à des tierces parties. La Chambre peut confier des renseignements à des fournisseurs de services lorsqu'elle impartit le traitement des renseignements dans le cadre de ses procédures administratives ou de la prestation des services aux membres dans des cas précis. Le fournisseur de services auquel les renseignements personnels sont confiés aux fins de traitement doit respecter la présente politique et éviter d'utiliser ou de communiquer les renseignements personnels qui lui sont confiés à des fins autres que la prestation de services à la Chambre.

La Chambre conserve tous les renseignements personnels recueillis de façon à assurer leur sécurité en tout temps.

#### **Protection des renseignements personnels**

La Chambre respecte la vie privée de ses membres, de ses partenaires et des visiteurs éventuels à son site Web et la protègera aussi vigoureusement que possible. Nous conserverons les renseignements personnels dans des dossiers électroniques et physiques sécuritaires. Il est impossible de garantir l'entière sécurité des transmissions de données sur Internet. Par conséquent, bien que nous nous attachions à protéger les

renseignements personnels, nous ne pouvons assurer ni garantir la sécurité des renseignements que les gens nous transmettent ou reçoivent de nous par voie électronique. Cela est particulièrement vrai pour les renseignements qui nous sont transmis par courriel. Nous n'avons aucuns moyens de protéger ces renseignements avant qu'ils nous parviennent. Dès que nous recevons une transmission, nous faisons tout en notre pouvoir pour nous assurer qu'elle est en sécurité dans nos serveurs.

#### Questions

Les questions et les commentaires concernant le traitement des renseignements personnels par la Chambre doivent être adressés à notre responsable de la confidentialité.